



PAYS-DE-LOIRE

Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30 Fax 02 51 83 29 31
sgen@cfdtantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Le 25 avril 2018,

C.A.P.D. du 25 avril 2018 DECLARATION PREALABLE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Tout d'abord, le Sgen-CFDT souhaite, cette année encore, souligner le travail et l'écoute des services dans la gestion de la première phase du mouvement, travail pour lequel le Sgen-CFDT a apporté toute sa contribution dans l'intérêt des personnels et du fonctionnement du service. Par le passé, le Sgen-CFDT s'est opposé à la diffusion des résultats par SMS avant la CAPD. Le Sgen-CFDT désapprouve toute diffusion massive de résultats même provisoires avant la CAPD et l'affichage des barèmes des personnels pour obtenir une école ; personne n'a, en effet, à savoir qu'un enseignant est nommé dans une école avec une bonification de 100 points par exemple.

Sur ces bonifications de 100 points justement, le Sgen-CFDT se satisfait du retour à un nombre plus raisonnable de personnels les obtenant. Une bonification de 100 points ne peut être qu'une réponse temporaire et déjà souvent trop tardive. Le Sgen-CFDT regrette l'absence d'une vraie médecine du travail dans l'Education Nationale et les difficultés à obtenir un rendez-vous avec le médecin de prévention qui peuvent amener à s'interroger sur la prise en compte de toutes les situations particulières.

De plus, le mal être de certains enseignants pourrait être amoindri avec le temps partiel, seule solution envisageable aujourd'hui notamment en fin de carrière. Vos nombreux refus ces dernières années ne vont malheureusement pas dans ce sens. A ce propos, des recours ont été déposés sur les refus pour la rentrée 2018. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ? Quelle sera votre position sur les demande de temps partiels annualisés une fois que la première phase du mouvement sera validée ?

Lors de cette CAPD, des appels à candidature sont également à l'ordre du jour. Il nous semble que le calendrier est souvent très court pour les personnels et surtout la convocation à l'entretien parfois très tardive.

Enfin, le Sgen-CFDT rappelle son désaccord dans votre gestion des professeurs des écoles maîtres formateurs. Comme cela est souligné dans le courrier intersyndical du 11 avril dernier, un suivi de deux stagiaires, des interventions plus fréquentes dans le suivi T1 et T2, effectuer davantage de formations au sein de l'ESPE, s'investir sur le plan de formation, permettraient de ne pas exclure de PEMF à la rentrée 2018.